La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière 2022-2023 a débuté le 18 octobre

La campagne de vaccination antigrippale 2022-2023 a démarré le 18 octobre et durera jusqu'au 31 janvier 2023. Les personnes à risque de développer une forme grave de la grippe sont invitées, dès à présent, à se faire vacciner. Cette année encore, au vu de la situation sanitaire, la Haute Autorité de Santé recommande également de coupler la vaccination antigrippale à celle de la vaccination contre le Covid-19 pour protéger précocement ces publics prioritaires qui, en grande majorité, sont aussi exposés au risque de développer des formes graves du Covid. Qui est concerné ? Comment se déroulera la campagne cette saison ? La Fédération vous informe.

Pourquoi se faire vacciner contre la grippe ?

Chaque année, entre 2 à 6 millions de personnes sont contaminées par la grippe. Cette infection virale respiratoire aiguë est particulièrement contagieuse et peut exposer les personnes fragiles au risque de développer de graves complications de la grippe ou d'aggraver une maladie chronique. En cas de diabète, une infection grippale peut entraîner un déséquilibre glycémique ou l'aggravation des complications préexistantes. Enfin, un épisode grippal peut favoriser l'apparition d'une pneumonie à pneumocoque ce qui incite à conseiller également la vaccination antipneumococcique.

La grippe est ainsi responsable de nombreuses hospitalisations et de décès (en moyenne 9000 décès par an c'est-à-dire 3 fois plus que les accidents de la route). La vaccination antigrippale dont le taux de réalisation est inférieur à 50% dans la population à risque, devrait permettre, si elle était généralisée à ces personnes fragiles, de diminuer très largement les complications et les décès.

Qui est concerné par la vaccination ?

Du 18 au 15 novembre 2022 les vaccins antigrippaux seront réservés aux personnes à risque :
(consultez la liste détaillée dans le calendrier des vaccinations 2022) :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques (diabète de type 1 et 2, BPCO, asthme, insuffisance cardiaque…) ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité sévère (IMC égal ou supérieur à 40 kg/m2)
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque (qui ne peuvent pas être vaccinés) et des personnes immunodéprimées.

Certains professionnels sont également concernés :

- les professionnels de santé et professionnels des établissements médico-sociaux au contact de patients à risques ;
- les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables ;
- les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires.

A partir du 15 novembre jusqu'au 31 janvier 2023, la vaccination sera ouverte à tous. Le vaccin ne sera pas remboursé pour les personnes non ciblées par la campagne.

Qui peut vacciner ?

Plusieurs professionnels sont habilités à vacciner contre la grippe saisonnière :
- les médecins ;
- les infirmier(e)s, sans prescription et sur présentation du bon de prise en charge pour les personnes à partir de 16 ans et sur prescription médicale pour les personnes jusqu'à 15 ans inclus;
- les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons à risque de forme grave de la grippe) ;
- les pharmaciens d'officine, sur présentation du bon de prise en charge pour les personnes à partir de 16 ans.

Quelles sont les modalités de prise en charge ?

Le vaccin et l'injection sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les personnes à risque au titre de l'ALD (Affection de Longue Durée). Si vous êtes concerné(e), votre caisse vous adresse une invitation et un bon de vaccination qui vous permettra de retirer gratuitement le vaccin en pharmacie. Si vous n'avez pas reçu votre bon, votre médecin, votre sage-femme ou votre pharmacien pourront vous en délivrer un.

Quels sont les vaccins disponibles cette saison ?

Cette année, quatre vaccins sont disponibles :
- trois vaccins indiqués dès l'âge de 6 mois : FLUARIXTETRA (GSK), INFLUVAC TETRA (Viatris), VAXIGRIPTETRA (Sanofi Pasteur) ;
- un vaccin, indiqué à partir de 65 ans : EFLUELDA (Sanofi Pasteur).

Ces vaccins sont très bien supportés en dehors d'une sensibilité au point d'injection et parfois d'une petite fièvre passagère. La prise de paracétamol peut être éventuellement utile dans ces cas.

Grippe et Covid-19 : une double vaccination recommandée au plus tôt pour les personnes éligibles

La vaccination contre la grippe ne vous protège pas contre la Covid-19 (et inversement) aussi il est nécessaire d'être doublement protégé.
La campagne de rappel contre le Covid-19, qui devait initialement coïncider avec la campagne contre la grippe, a été avancée au 3 octobre, en raison d'une hausse sensible des contaminations.
Si vous êtes concerné(e), il est donc possible de vous faire vacciner contre le Covid-19 et la grippe le même jour. Un vaccin peut être administré dans chaque bras, par le professionnel de santé habilité de votre choix, y compris dans un centre de vaccination. Vous devez dans ce cas apporter votre vaccin antigrippal (uniquement disponible en pharmacie). Aucun délai n'est à respecter entre la vaccination contre la grippe et la vaccination contre le Covid-19 (dose de rappel ou non).
Toutefois si, au moment de la vaccination vous présentez déjà de la fièvre ou d'autres symptômes pouvant évoquer une infection, reportez votre vaccination et consultez votre médecin. Un test de dépistage du Covid peut être nécessaire.

Pour limiter la transmission des virus de l'automne et de l'hiver, les gestes barrières sont toujours de rigueur :

- se laver les mains régulièrement, avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- utiliser un mouchoir en papier à usage unique ;
- éviter de serrer les mains ou les embrassades
- porter un masque jetable ou lavable, couvrant le nez et la bouche ;
- limiter les contacts avec des personnes fragiles ou malades ;
- Aérez régulièrement les pièces pour diminuer la concentration des microbes.

Vaccinations, application des gestes barrières, mettez toutes les chances de votre côté pour vous protéger et protéger vos proches !

Pour toute question relative à votre état de santé et la vaccination, demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre diabétologue.

Sources :

- *Haute Autorité de Santé :*

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3367885/fr/strategie-vaccinale-de-rappel-contre-la-covid-19

- *Santé Publique France :*

https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe

- *Le site de l'Assurance Maladie*

https://www.ameli.fr/paris/assure/sante/themes/grippe/prevention
https://www.ameli.fr/paris/assure/sante/themes/grippe/comprendre-grippe

Le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2022
https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal